



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 73966

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Alors que l'examen de la carte scolaire pour l'année 2002-2003 vient d'avoir lieu, les parents d'élèves, leurs représentants et également les élus s'inquiètent des difficultés de scolarisation des enfants de cette tranche d'âge. L'école maternelle française, véritable modèle, assure un rôle d'éducation et de scolarisation irremplaçables, en particulier pour les enfants qui ne fréquentent pas de structures d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies). Mais l'école est davantage encore : c'est un outil de lutte contre les inégalités notamment grâce à l'apprentissage de la langue. En conséquence, et face à un besoin croissant, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73966

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1354